

Direction de la Culture

CRITERES D'ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS CULTURELLES - CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

La Ville de Strasbourg soutient, au travers de ses subventions, de nombreuses associations dans le secteur de la culture. Malgré un contexte financier de plus en plus contraint, la Ville continue à accroître cet effort en direction des acteurs associatifs, qui expriment la vitalité et la créativité de notre territoire.

Dans le secteur culturel, les subventions s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques de la politique culturelle qui tendent notamment à valoriser :

- l'innovation, le rayonnement et l'attractivité du territoire ;
- les identités, les publics et les différents territoires de la ville ;

et à optimiser nos ressources pour les rendre plus efficaces.

Les demandes doivent donc répondre à un certain nombre de critères pour pouvoir prétendre à une subvention. Ces critères constituent un faisceau d'indicateurs convergents qui permettent d'aider à la décision des Elus.

Ils relèvent de quatre grandes familles :

- Les **critères artistiques** permettent de s'assurer de l'intérêt et de la qualité artistique des propositions, de leur caractère innovant, de leur diversité, de leur capacité à être diffusées.
- Les **critères culturels** veillent à ce que le projet constitue un apport à la vie culturelle locale, aux populations, à la cohésion territoriale et sociologique, à l'articulation avec les autres partenaires du territoire.
- Les **critères de rayonnement** doivent favoriser la mobilité artistique et culturelle, ainsi que la circulation des œuvres. Ils garantissent l'inscription des équipes et des projets dans les réseaux professionnels nationaux et internationaux.
- Les **critères économiques** doivent assurer le caractère professionnel du projet, sa viabilité et sa solidité, son apport en termes d'emploi et son équilibre économique.

OBJECTIFS	▪ Promouvoir la Culture Scientifique et Technique ainsi que les savoirs sur le territoire de l'agglomération ▪ Renforcer l'attrait des sciences et des technologies et la visibilité des activités scientifiques ▪ Favoriser les rencontres avec la Culture Scientifique et Technique ▪ Soutien à des associations concourant à la mise en valeur du patrimoine scientifique
TYPE D'AIDE	Aide aux manifestations du domaine de la culture scientifique et technique
BENEFICIAIRES	- Associations
FAISCEAUX DE CRITERES D'OBTENTION	<u>Artistiques</u> - Intérêt et exigence artistique - Cohérence, pertinence, originalité, caractère novateur de la proposition - Diversité, transversalité, interdisciplinaire <u>Culturels</u> - Contribution à la diversité de l'offre culturelle locale (diffusion dans et hors les murs ; présence dans une diversité de quartiers) - Actions auprès des publics, des praticiens, des habitants (action culturelle, tarifaires et actions pédagogiques) - Recherche de nouveaux publics (empêchés, cohésion territoriale sociologique, générationnelle,...) - Dimension interculturelle - Nombre et qualité des partenariats artistiques et culturels <u>Rayonnement</u> - Diffusion nationale et internationale (nombre et qualité,...) - Inscription dans les réseaux locaux, nationaux et internationaux, en termes de production et de diffusion - Couverture media - Retour d'image pour la collectivité <u>Economique et de gestion de projet</u> - Viabilité du projet et de la structure - Création et consolidation d'emplois - Plus-value économique du projet pour la structure - Nombre et niveau des engagements financiers des partenaires - Niveau d'autofinancement - Eléments de bilan des actions passées et évaluation mise en œuvre
MODALITES D'ATTRIBUTION	Par un vote du Conseil Municipal
DEPOT DU DOSSIER	Au plus tard le 30 septembre de l'année précédent l'attribution
SERVICE INSTRUCTEUR	Brigitte GADOULEAU , Direction de la culture, service action culturelle, département livre et lecture